

Section 31

La section 31 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

La section estime que la remise de primes individuelles aux lauréats d'une médaille change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions. En particulier, l'effet rétroactif de l'adossement de ces prix à des primes est particulièrement dommageable.

L'importance de l'enjeu de la revalorisation du métier de chercheur ne saurait se réduire à l'attribution dans la précipitation de primes selon des modalités qui détournent des distinctions n'ayant pas été conçues dans ce but.

La section 31 craint également que l'éclairage sur des résultats importants obtenus par les lauréats qu'apportait l'obtention d'une médaille s'efface au profit d'une personnalisation excessive pouvant déboucher sur des tensions destructurantes et nuisibles au travail collectif et travail d'équipe.

Motion votée à l'unanimité